Envoyé en préfecture le 30/07/2020
Reçu en préfecture le 30/07/2020
Affiché le
ID : 084-248400160-20200723-DEL2020_098_2-DE

Ayguès Ouvèze en Provence
Communauté de communes
CAMARET-SUR-AYGUES
LAGARDE-PARÉOL
PIOLENC
SAINTE-CÉCILE-LES-VIGNES
SÉRIGNAN-DU-COMTAT
TRAVAILLAN
UCHAUX
VIOLÈS

RAPPORT ANNUEL 2019

Service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Envoyé en préfecture le 30/07/2020
Reçu en préfecture le 30/07/2020
Affiché le
ID : 084-248400160-20200723-DEL2020_098_2-DE

Préambule

D'après le code général des collectivités territoriales (articles D2224-1& et suivants), modifié récemment par le décret n°2015-1827, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».
Ce rapport annuel vise un double objectif :
- rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.
Ce rapport est aussi un élément illustrant l'intégration de la politique « déchets » dans la politique « développement durable » de la collectivité. Iil doit, ce faisant, lui permettre d'optimiser le fonctionnement et le coût du service de prévention et de gestion des déchets à travers le développement et le suivi d'indicateurs techniques et financiers.

Envoyé en préfecture le 30/07/2020
Reçu en préfecture le 30/07/2020
Affiché le
ID : 084-248400160-20200723-DEL2020_098_2-DE

Sommaire

Présentation générale du service
PARTIE 1 LES INDICATEURS TECHNIQUES ..... - 6 -
1.1. Le territoire desservi 7
1.1.1. Présentation du périmètre 7
1.1.2. Compétences 7
1.1.3. Organisation du service de collecte 8
1.1.3.1. Collecte des OMR, EMR, Verre, Papier et Biodéchets 8
1.1.3.3. Les différentes collectes séparées mises en place 15
1.1.3.4. Collecte des déchets encombrants 15
1.1.3.5. Collecte des Personnes à mobilité réduites (PMR) 16
1.1.3.6. Producteurs de déchets non ménagers 17
1.1.3.7. Bilan des tonnages 17
1.2. Prévention des déchets ménagers et assimilés 22
1.3. Le Traitement 24
1.3.1. Traitement des déchets ménagers et assimilés collectés conjointement 24
1.3.1.1. Localisation des unités de traitement 24
1.3.1.2. Nature des traitements et des valorisations 24
1.3.1.4. Taux global de valorisation matière et valorisation énergétique 28
1.3.1.5. Indice de réduction des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage avec une base de 100 en 2010 29
1.3.2. Mesures prises pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations de gestion des déchets 29
PARTIE 2 LES INDICATEURS FINANCIERS 30
2.1. Modalités d'exploitation du service 31
2.2. Montant annuel des dépenses 34
2.3. Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises 34
2.4. Modalités d'établissement de la TEOM 35
2.5. Produits de droits d'accès aux centres de traitement pour les déchets assimilés apportés directement par les entreprises ou les collectivités clientes 36
2.6. Aides et soutiens 36
2.7 Recettes perçues au titre de la valorisation 36
2.8. Coût aidé 37
2.9. Coût complet par étapes techniques 38

Envoyé en préfecture le 30/07/2020
Reçu en préfecture le 30/07/2020
Affiché le
ID : 084-248400160-20200723-DEL2020_098_2-DE

PRESENTATION GENERALE DU SERVICE

LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AYGUES OUVEZE EN PROVENCE

8 communes

19506 habitants

2 déchetteries

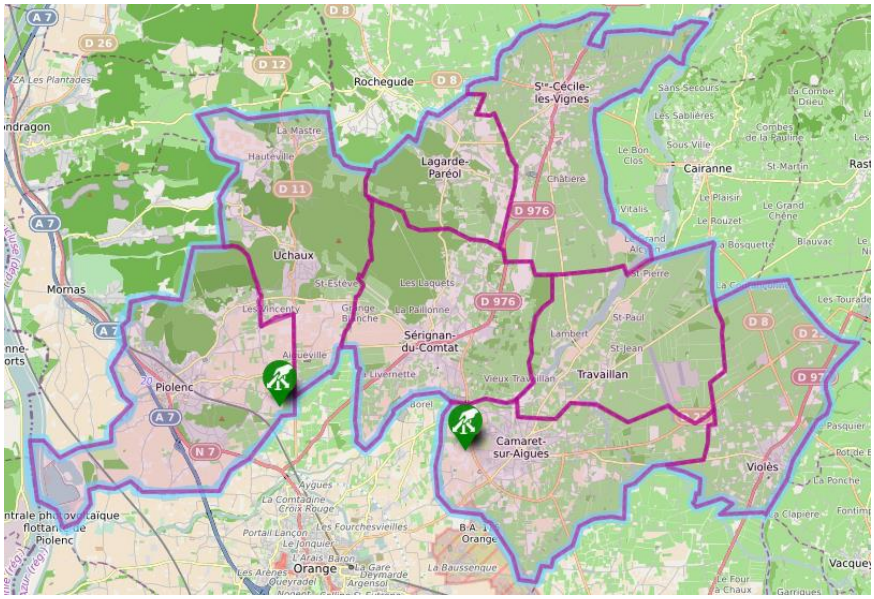

MISSIONS

ASSURER LE SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES
- Prévention des déchets
- Collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables
- Tri et valorisation des déchets ménagers
- Mise en place et entretien du parc de contenants
- Construction et exploitation des déchetteries

LES MOYENS HUMAINS

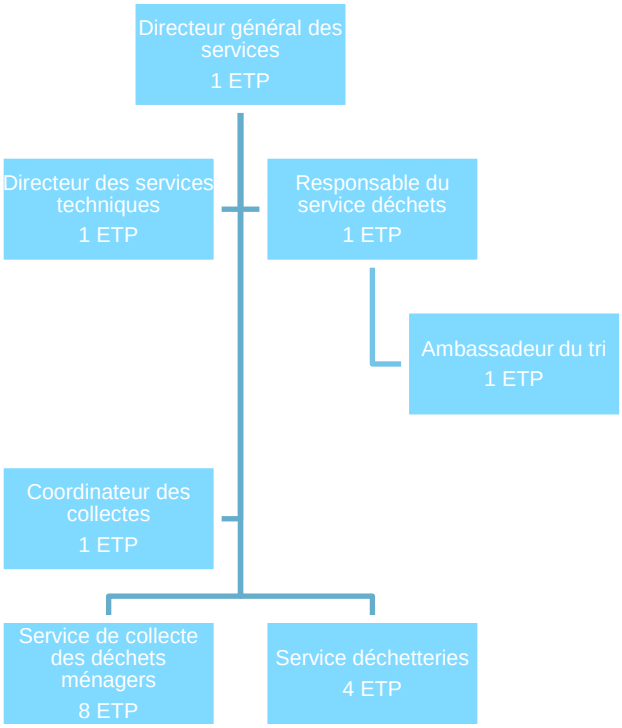

Envoyé en préfecture le 30/07/2020
Reçu en préfecture le 30/07/2020
Affiché le
ID : 084-248400160-20200723-DEL2020_098_2-DE

LLES FAITS MARQUANTS EN 2019

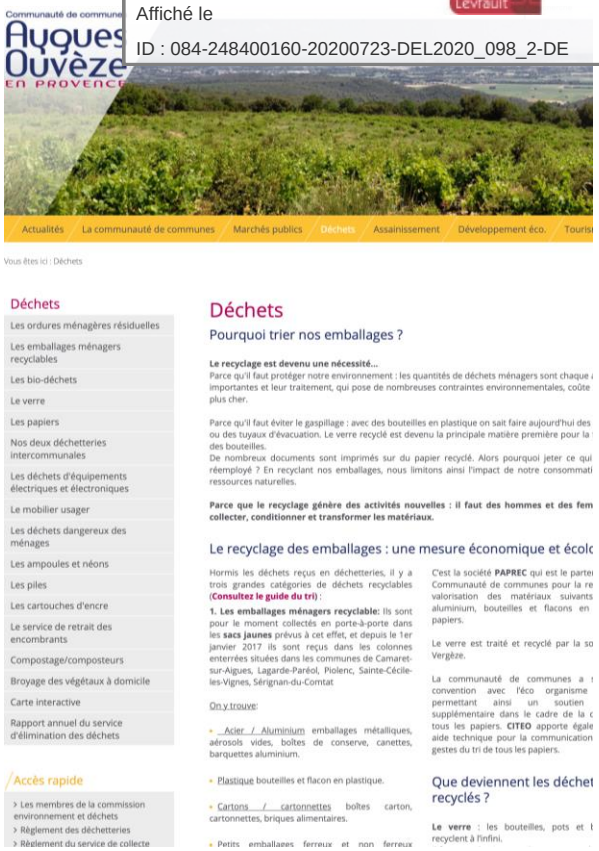

REDUCTION DES DECHETS

COMMUNICATION

- Nouveau guide du tri
- Refonte de rapatriel'onglet déchets du site internet www.ccayguesouveze.com
- Création du guide des nouveaux habitants
- Distribution du guide de collecte des déchets spécial hébergeurs de tourisme

TRI DES EMBALLAGES

- En 2018, le projet de la Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence pour l'extension des consignes de tri était retenu par Citeo. Aux subventions perçues pour le recyclage des flaconnages plastiques, viennent donc s'ajouter les aides pour le recyclage des autres plastiques : pots, barquettes, films …
- Après la fermeture du marché chinois à l'importation des matières recyclables, le traitement des fibreux (cartons et cartonnettes) en Europe arrive à saturation et les collecteurs éprouvent de grandes difficultés à faire reprendre leurs stocks en sortie des centres de tri. La communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence n'envoyait pas ses fibreux en Chine mais est victime comme les autres de cette saturation et de la chute des prix de reprise qui en découle.
- Participation aux caractérisations mensuelles des emballages au

DECHETTERIES

- Mise en place de barrières haut de quai à la déchetterie de Camaret-sur-Aygues afin d'éviter les chutes lors des déchargements des usagers
- Modification des horaires d'accès aux déchetteries avec une mise en place d'horaires d'été et d'horaires d'hiver
- récupération des couettes et des oreillers par l'intermédiaire d'ECO MOBILIER

REDUCTION DES DECHETS

- Mise en place de nouveaux points d'apport volontaire et doublement de colonnes à Ordures ménagères et Emballages ménagers recyclables sur certains PAV
- Mise en place du service de broyage des déchets verts à domicile pour janvier 2020
- Collecte obligatoire des biodéchets en janvier 2023, mais la communauté de communes n'a pas attendu cette échéance pour la mettre en place. En 2019, afin d'améliorer la qualité de ce flux, des caractérisations ont été réalisées par nos services et un compte-rendu est fait sur notre site internet.

SENSIBILISATION À L'ENVIRONNEMENT ET AU TRI SELECTIF

- Lancement du concours de collecte de piles dans les écoles ayant fait le souhait de participer à ce challenge
- Intervention des ambassadeurs du tri dans les écoles afin de les sensibiliser sur les 5R (Refuser, Réduire, Réutiliser, Recycler, Rendre à la Terre)

Envoyé en préfecture le 30/07/2020
Reçu en préfecture le 30/07/2020
Affiché le
ID : 084-248400160-20200723-DEL2020_098_2-DE

PARTIE 1
LES INDICATEURS TECHNIQUES

Envoyé en préfecture le 30/07/2020
Reçu en préfecture le 30/07/2020
Affiché le
ID : 084-248400160-20200723-DEL2020_098_2-DE

1.1. Le territoire desservi

1.1.1.Présentation du périmètre

La communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) qui est composé de 8 communes : Camaret-sur-Aygues, Lagarde-Paréol, Piolenc, Sainte-Cécile-les-Vignes, Sérignan-du-Comtat, Travaillan, Uchaux et Violès, sur un territoire à dominante rurale de 142 km² pour 19 506 habitants. La Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence est considérée comme un territoire mixte à tendance rurale.

La CCAOP dans le Vaucluse

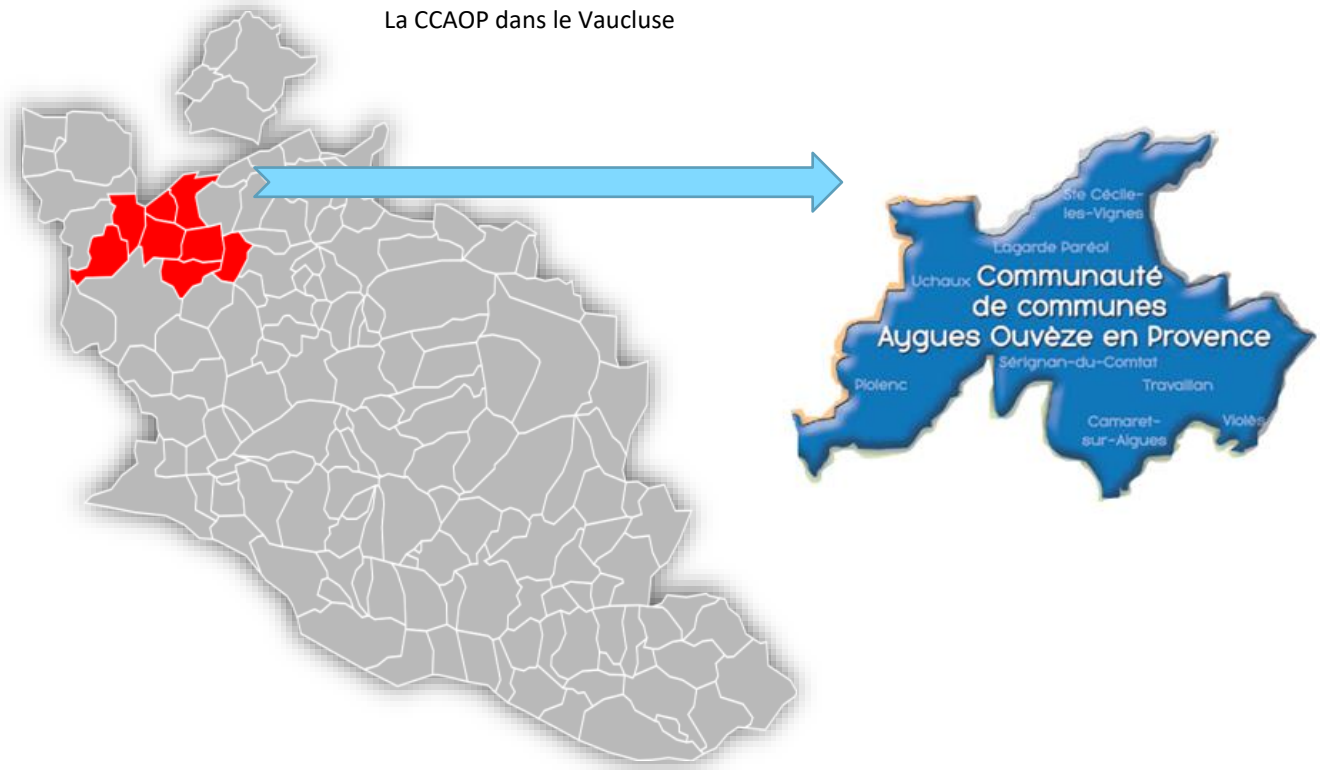

1.1.2.Compétences

Les compétences en matière d'élimination des déchets sont :

- la collecte des déchets ménagers effectuée en porte-à-porte ou en apport volontaire.

Depuis 2017, la collecte des OM, des EMR et des bio-déchets sont réalisées en régie sur tout le territoire.

Évolution de la population desservie par le service ces 3 dernières années

Période	Population	Population en PAP	Population en AV
2017	19 247 habitants	9 624 habitants	9 623 habitants
2018	19 325 habitants	8 938 habitants	10 387 habitants
2019	19 506 habitants	7 938 habitants	11 568 habitants

Envoyé en préfecture le 30/07/2020
Reçu en préfecture le 30/07/2020
Affiché le
ID : 084-248400160-20200723-DEL2020_098_2-DE

- la gestion des déchetteries. La Communauté de communes compte deux déchetteries fonctionnant en régie. La première se trouve à Camaret-sur-Aygues et la seconde à Piolenc.

- le traitement des déchets ménagers.

1.1.3. Organisation du service de collecte

1.1.3.1. Collecte des OMR, EMR, Verre, Papier et Biodéchets

La communauté de communes assure la collecte des déchets ménagers de façon séparative selon les flux suivants :

- Ordures ménagères résiduelles : OMR,
- Emballages ménagers recyclables : EMR,
- Papier,
- Verre,
- Biodéchets.

Il existe deux modes de collecte :

- le porte à porte,
- l'apport volontaire.

Le porte à porte concerne tout le territoire des communes de Travaillan, d'Uchaux et de Violès, mais également les zones rurales des communes de Camaret-sur-Aygues, Piolenc, Sainte-Cécile-les-Vignes et de Sérignan-du-Comtat, seulement pour les OMR et les EMR.

L'apport volontaire est composé de colonnes enterrées pouvant recevoir les flux de déchets suivants les ordures ménagères résiduelles, les emballages ménagers recyclables, le verre, le papier, les biodéchets.

Les points d'apport volontaire ont été mis en fonctionnement pour les secteurs les plus urbanisés (centre-ville) des communes de Camaret-sur-Aygues, Piolenc, Sainte-Cécile-les-Vignes et Sérignan-du-Comtat ainsi que lors de l'aménagement de nouveaux lotissements de plus de 10 lots, ce qui a permis à la commune de Violès d'avoir son premier point d'apport volontaire en 2019. En ce qui concerne la commune de Lagarde-Paréol, toute la commune est concernée par ce mode de collecte.
Cinquante-cinq points d'apport volontaire ont été aménagés, avec minium 5 colonnes :

- une pour les ordures ménagères résiduelles,
- une pour les emballages ménagers recyclables,
- une pour le verre,
- une pour le papier,
- une pour les biodéchets.

Les zones rurales de ces communes ainsi que les communes de Travaillan, Uchaux et Violès, continuent à être collectées en porte à porte pour les ordures ménagères résiduelles et les emballages ménagers recyclables.

Le verre et les papiers sont collectés séparément dans des colonnes aériennes et enterrées.

Envoyé en préfecture le 30/07/2020
Reçu en préfecture le 30/07/2020
Affiché le
ID : 084-248400160-20200723-DEL2020_098_2-DE

Équipements disponibles liés à la collecte en porte à porte

	Ordures ménagères	Emballages ménagers recyclables
Nombre de contenants disponibles	3 343	/
Type de contenant	Bac 140 litres	Sacs jaunes
Ratio du nombre de contenants par habitant	1 pour 2,37	/
Tonnage collecté	2578,94	202,26

Les restaurateurs, et le seul camping se trouvant sur le territoire de la Communauté de communes, sont collectés, en porte à porte, deux fois par semaine en période estivale, à savoir du mois de mai au mois d'octobre.

Envoyé en préfecture le 30/07/2020
Reçu en préfecture le 30/07/2020
Affiché le
ID : 084-248400160-20200723-DEL2020_098_2-DE

Équipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire

	Ordures ménagères	Emballages ménagers recyclables	Biodéchets	Verre		Papier	
Nombre de contenants disponibles	85	86	53	55	23	55	20
Type de contenant	Colonne enterrée	Colonne enterrée	Colonne enterrée	Colonne enterrée	Colonne aérienne	Colonne enterrée	Colonne aérienne
Ratio du nombre de contenants par habitant	1 pour 136	1 pour 135	1 pour 218	1 pour 210	1 pour 345	1 pour 210	1 pour 397
Tonnage collecté	822,10	261,70	248,04	499,98	227,85	280,71	74,55

Période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019

	ORDURES MENAGERES		EMBALLAGES MENAGERS RECYCLABLES		BIODECHETS	VERRE	PAPIER
	en PAP	en colonnes enterrées	en PAP	en colonnes enterrées			
Collecte	Régie		Régie		Régie	Prestataire	Prestataire
Fréquence de collecte	1 fois par semaine	2 fois par semaine	1 fois par semaine	2 fois par semaine	1 fois par semaine	tous les 15 jours	tous les 15 jours
Titulaire du marché	/	/	/	/	/	*Sté VIAL*	*Sté VIAL*

Envoyé en préfecture le 30/07/2020
Reçu en préfecture le 30/07/2020
Affiché le
ID : 084-248400160-20200723-DEL2020_098_2-DE

1.1.3.2. Les déchetteries

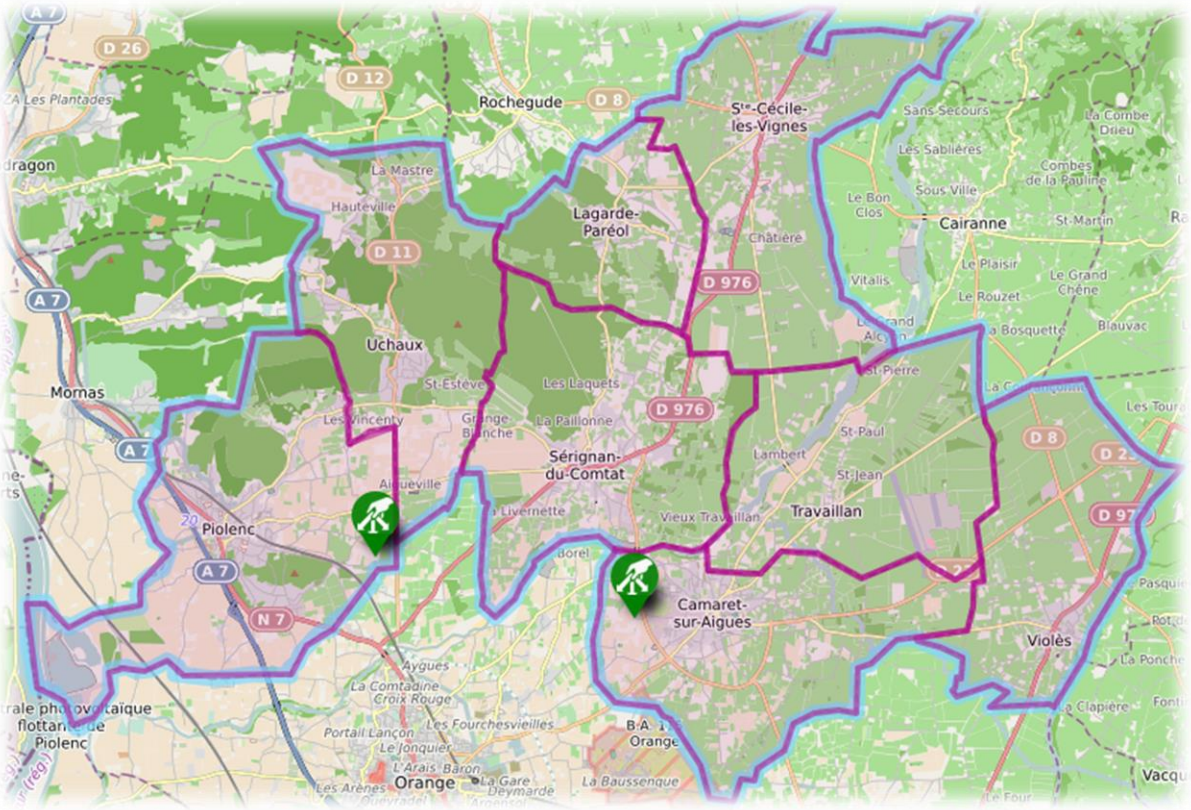

L'accès à la déchetterie est un service gratuit pour les particuliers et les services municipaux des communes membres de la Communauté de communes. Depuis le 1er novembre 2011, chaque foyer dispose d'une carte d'accès pour la déchetterie. Cette carte d'accès donne droit à un nombre limité de passage dans le temps (52 passages par an) et limité à 2 m³ par semaine. En cas de perte de cette carte, le renouvellement est payant au prix de 10 €.

Pour tenir compte des contraintes liées à la durée hebdomadaire du temps de travail, tout en offrant aux usagers un service de qualité, les jours et les horaires d'ouverture des déchetteries ont été modifiés.

- la déchetterie de Camaret-sur-Aygues est ouverte les lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi. Jour de fermeture le mardi.
- la déchetterie de Piolenc est ouverte les lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi. Jour de fermeture le jeudi.

Les jours de fermetures sont consacrés au nettoyage intégral des sites, à l'entretien et à la maintenance du matériel.

De plus, des horaires d'hiver et d'été ont été mis en place, à chaque changement d'heure.

- horaires d'hiver (du 1er novembre au 31 mars) : de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h
- horaires d'été (du 1er avril au 31 octobre) : de 8 h 30 à 12 h et de 15 h à 19 h

Envoyé en préfecture le 30/07/2020
Reçu en préfecture le 30/07/2020
Affiché le
ID : 084-248400160-20200723-DEL2020_098_2-DE

Type de déchets acceptés :

Envoyé en préfecture le 30/07/2020
Reçu en préfecture le 30/07/2020
Affiché le
ID : 084-248400160-20200723-DEL2020_098_2-DE

Équipements disponibles liés aux apports en déchetteries

	Gravats	Encombrants	Végétaux	Ferraille	Carton	Bois	Déchets dangereux	Textile	Mobilier
Nombre de contenants disponibles	6	4	5	2	2	4	2	6	
Type de contenant	Benne en déchetterie	Benne en déchetterie	Benne en déchetterie	Benne en déchetterie	Benne en déchetterie	Benne en déchetterie	Armoire	Colonne	Benne déchetteries
Ratio du nombre de contenants par habitant	1 pour 3251	1 pour 4877	1 pour 3901	1 pour 9753	1 pour 9753	1 pour 4877	1 pour 9753	1 pour 3251	
Tonnage collecté	2292,9,22	1503,50	2425,16	414,44	306,68	305,56	28,49	61,535	517,49

Envoyé en préfecture le 30/07/2020
Reçu en préfecture le 30/07/2020
Affiché le
ID : 084-248400160-20200723-DEL2020_098_2-DE

L'accès est payant pour les professionnels suivant le type de matériaux apportés. Seuls les professionnels ayant leur siège social dans l'une des communes de la Communauté de communes ont accès aux déchetteries. Chaque professionnel qui fait au préalable la demande, possède une carte avec lecture informatisée qui fonctionne par prépaiement. Ces cartes sont créditées de 1 à 20 unités et sont débitées à chaque passage. Ces cartes peuvent être alimentées en se rendant au siège de la Communauté de communes.

Tarifs pour les professionnels

	Tarifs en €
Gravats	25 € / m³
Encombrants	50 € / m³
Déchets industriels banals	25 € / m³
Végétaux	25 € / m³
Plastiques agricoles	25 € / m³
Bois palettes de classe B	25 € / m³
Cartons et ferrailles	Gratuit

De plus, des colonnes spécifiques pour les vêtements usagés ont été installées sur certains points d'apport volontaire à Sérignan-du-Comtat et Travaillan, et dans les deux déchetteries.

Fréquentation des déchetteries

Déchetteries	Fréquentation
Camaret-sur-Aygues	36 936 passages
Piolenc	25 879 passages
TOTAL	62 815 passages

Fréquentation totale pour les deux déchetteries par communes

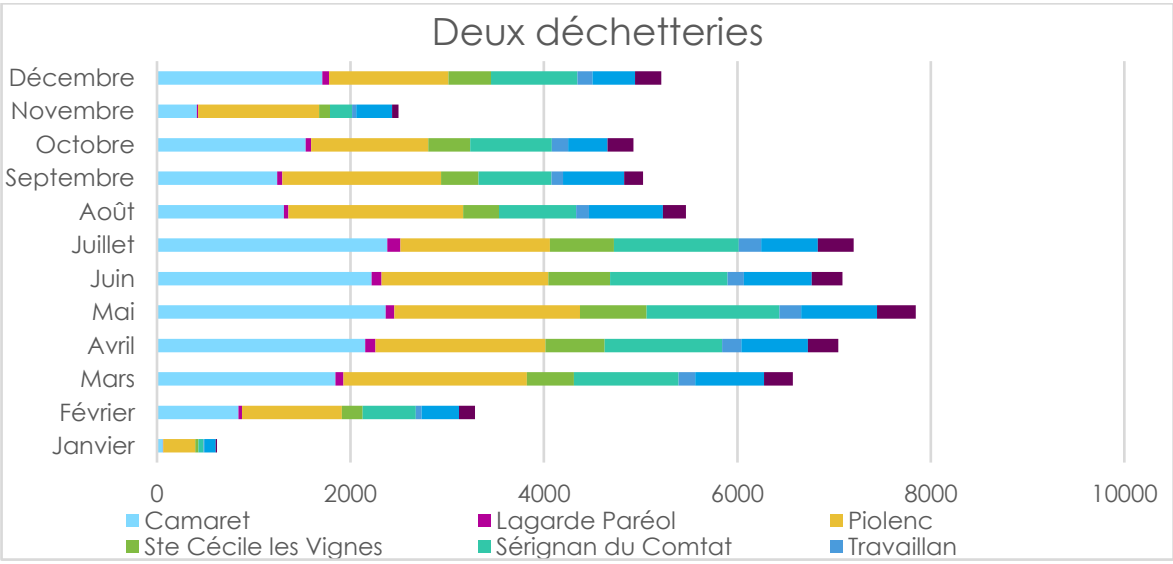

Envoyé en préfecture le 30/07/2020
Reçu en préfecture le 30/07/2020
Affiché le
ID : 084-248400160-20200723-DEL2020_098_2-DE

La faible fréquentation des mois de janvier, février ainsi que novembre sont dus à des problèmes techniques obligeant à l'ouverture des barrières d'accès, et qui n'ont pas permis le décompte réel des passages. Ce que nous pouvons voir sur le graphique ci-dessus.

1.1.3.3. Les différentes collectes séparées mises en place

Il existe plusieurs modes de collecte en fonction des flux de déchets.

Type de déchets	Mode de collecte		
	Porte à porte	Apport volontaire	Déchetterie
Ordures ménagères résiduelles	✓	✓	
Emballages ménagers recyclables	✓	✓	
Papier		✓	✓
Verre		✓	✓
Biodéchets		✓	
Cartons	✓		✓
Encombrants	✓		✓
Déchets verts			✓
Gravats			✓
Bois			✓
D.E.E.E.			✓
Déchets dangereux			✓
Textiles		✓	✓
Ferraille			✓
Huile de vidange			✓
Piles		✓	✓

1.1.3.4. Collecte des déchets encombrants

Une collecte en porte à porte des encombrants (mobilier, cartons vides, déchets d'équipements électriques et électroniques) est effectuée après inscription dans les mairies en cas de difficulté de mobilité. Cette collecte est réalisée une fois par mois.

Envoyé en préfecture le 30/07/2020
Reçu en préfecture le 30/07/2020
Affiché le
ID : 084-248400160-20200723-DEL2020_098_2-DE

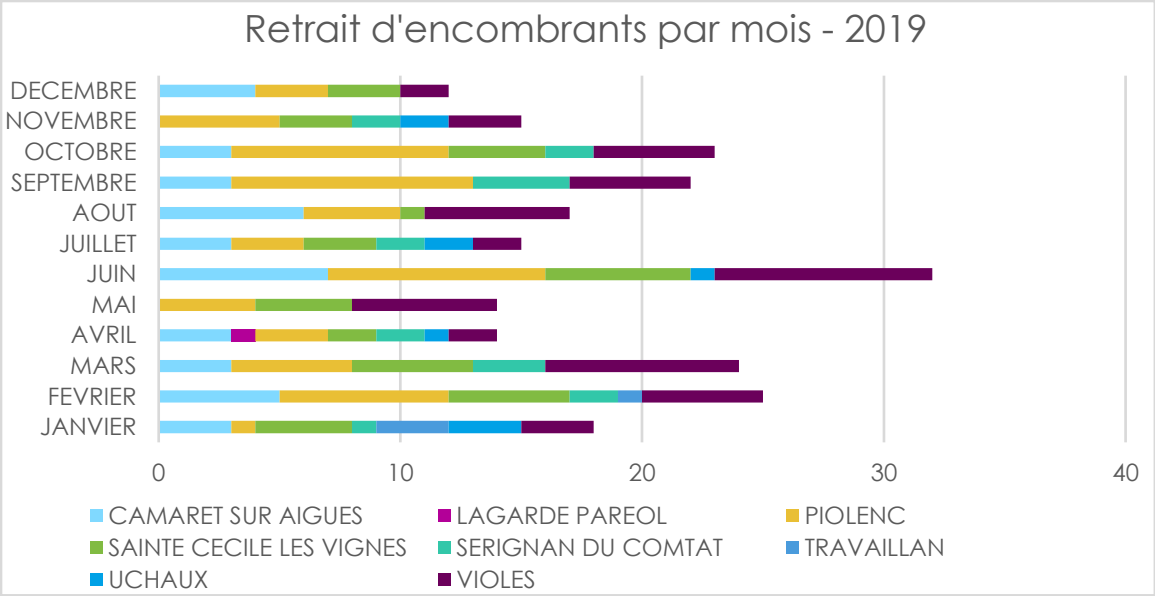

1.1.3.5. Collecte des personnes à mobilité réduite (PMR)

Ce service de collecte est destiné à permettre aux personnes qui n'ont pas les moyens physiques de se rendre aux différents points d'apport volontaire, de se débarrasser des déchets ménagers (OMR, EMR, Verre, Papier et Biodéchets) qui doivent y être entreposés.

Il s'adresse donc uniquement aux personnes à mobilité réduite, aux handicapés, aux personnes isolées sans aide connue.

Occasionnellement, une personne isolée et n'ayant aucune aide connue, peut demander à bénéficier de ce service en cas d'accident ou d'opération lui provoquant une immobilisation durant une certaine période connue.

En sont exclues, toutes les personnes aptes à se déplacer.

Nombre de personnes concernées

Communes concernées	Nombre de foyers concernés au 31/12/2019
Camaret-sur-Aygues	27
Lagarde-Paréol	2
Piolenc	38
Sainte-Cécile-les-Vignes	23
Sérignan-du-Comtat	21
TOTAL	111 foyers

Ce nombre est voué à être constamment en évolution.

La collecte s'effectue une fois par semaine dans chaque foyer concerné.

Envoyé en préfecture le 30/07/2020
Reçu en préfecture le 30/07/2020
Affiché le
ID : 084-248400160-20200723-DEL2020_098_2-DE

1.1.3.6. Producteurs de déchets non ménagers

En 2019, aucun seuil de collecte n'est appliqué pour les producteurs non ménagers.

1.1.3.7. Bilan des tonnages

Les déchets ménagers

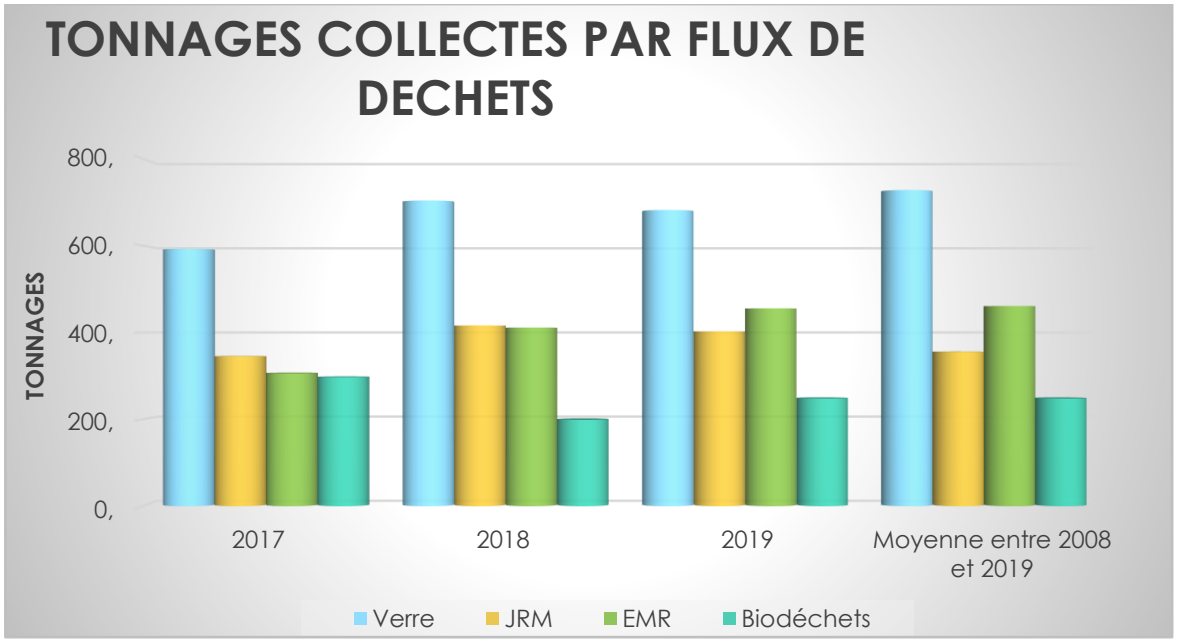

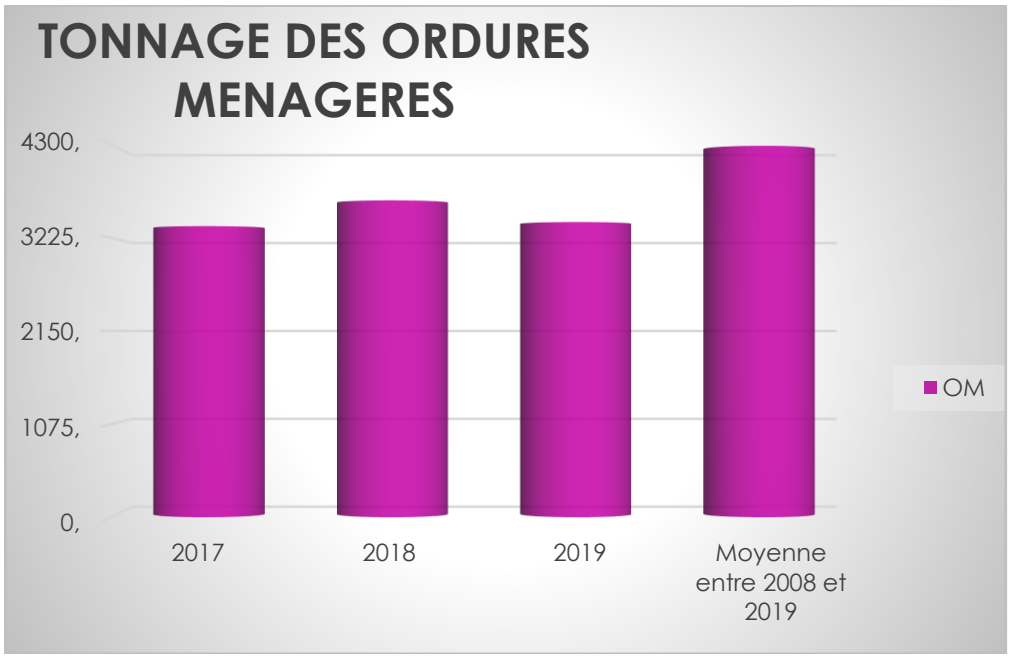

Envoyé en préfecture le 30/07/2020
Reçu en préfecture le 30/07/2020
Affiché le
ID : 084-248400160-20200723-DEL2020_098_2-DE

	Déchets ménagers				
Kg/hab.	**Ordures ménagères**	**Biodéchets**	**Emballages ménagers recyclables**	**Papier**	**Verre**
2017	3359,48	297,12	411,09	416,02	703,62
2018	3656,84	198,82	455,42	402,34	681,8
2019	3406,82	248,04	460,96	355,26	727,83

Répartition des tonnages en fonction du mode de collecte

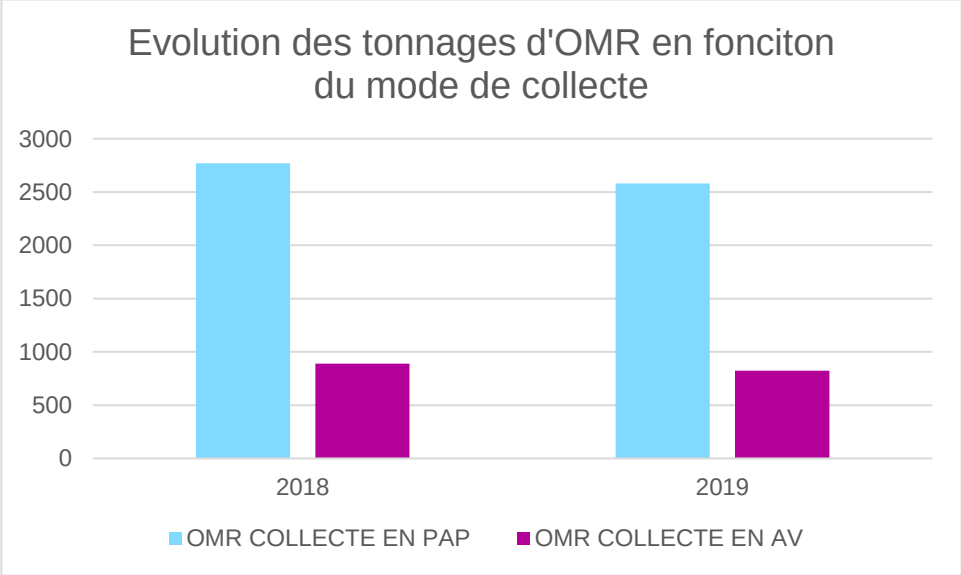

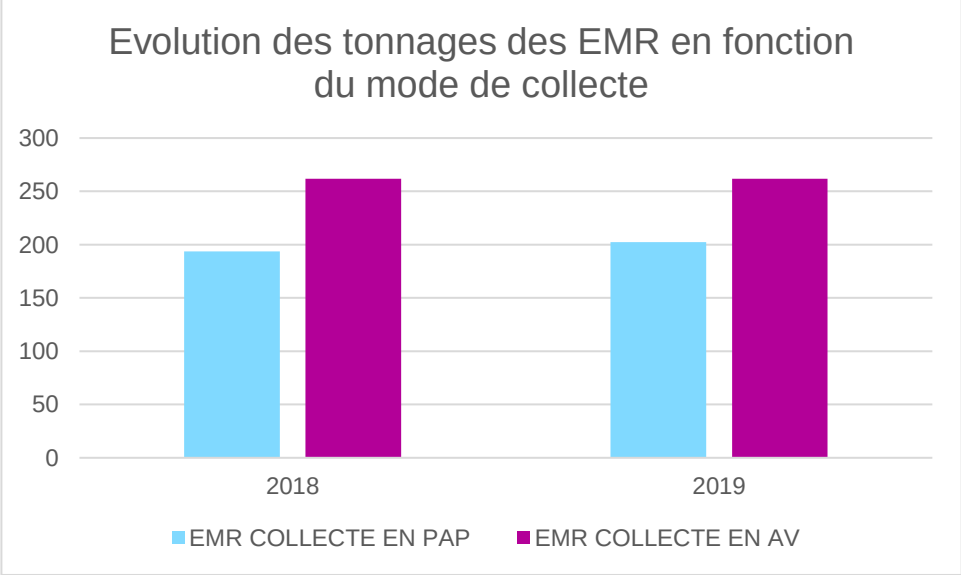

Envoyé en préfecture le 30/07/2020
Reçu en préfecture le 30/07/2020
Affiché le
ID : 084-248400160-20200723-DEL2020_098_2-DE

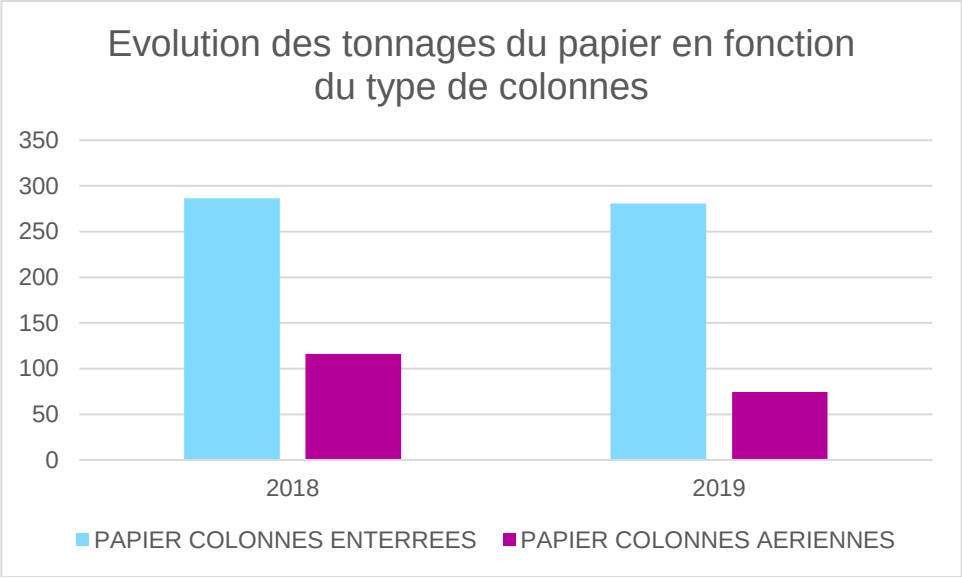

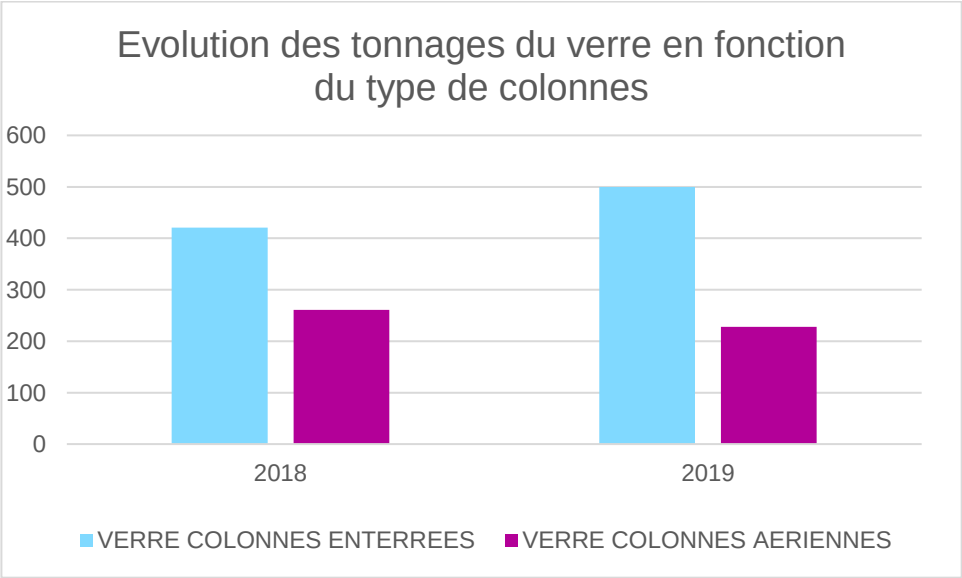

Envoyé en préfecture le 30/07/2020
Reçu en préfecture le 30/07/2020
Affiché le
ID : 084-248400160-20200723-DEL2020_098_2-DE

Déchets ménagers					
Kg/habitant	**Ordures ménagères**	**Biodéchets**	**Emballages ménagers recyclables**	**Papier**	**Verre**
2017	174,55	15,44	21,36	21,61	36,56
			42,97		
2018	189,23	10,29	23,57	20,82	35,28
			44,39		
2019	174,65	12,72	23,63	18,21	37,31
			41,84		
Valeur moyenne en milieu MIXTE RURAL en 2017 en région PACA	378	/	35,5		22,5

Les Déchets issus des déchetteries

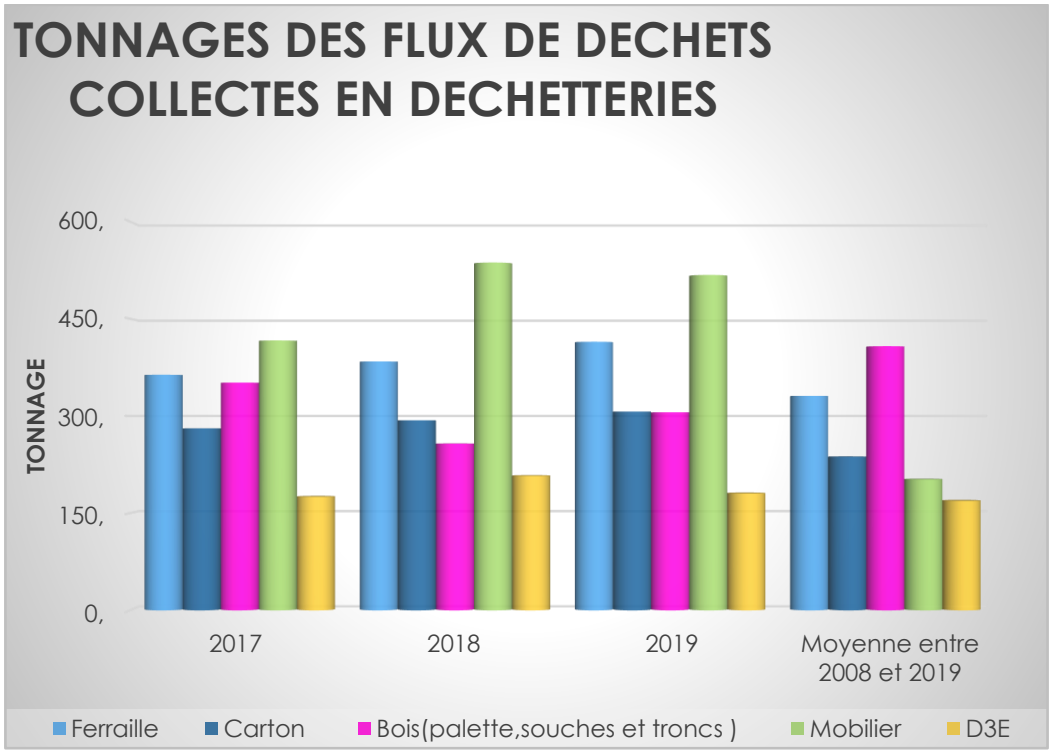

Envoyé en préfecture le 30/07/2020
Reçu en préfecture le 30/07/2020
Affiché le
ID : 084-248400160-20200723-DEL2020_098_2-DE

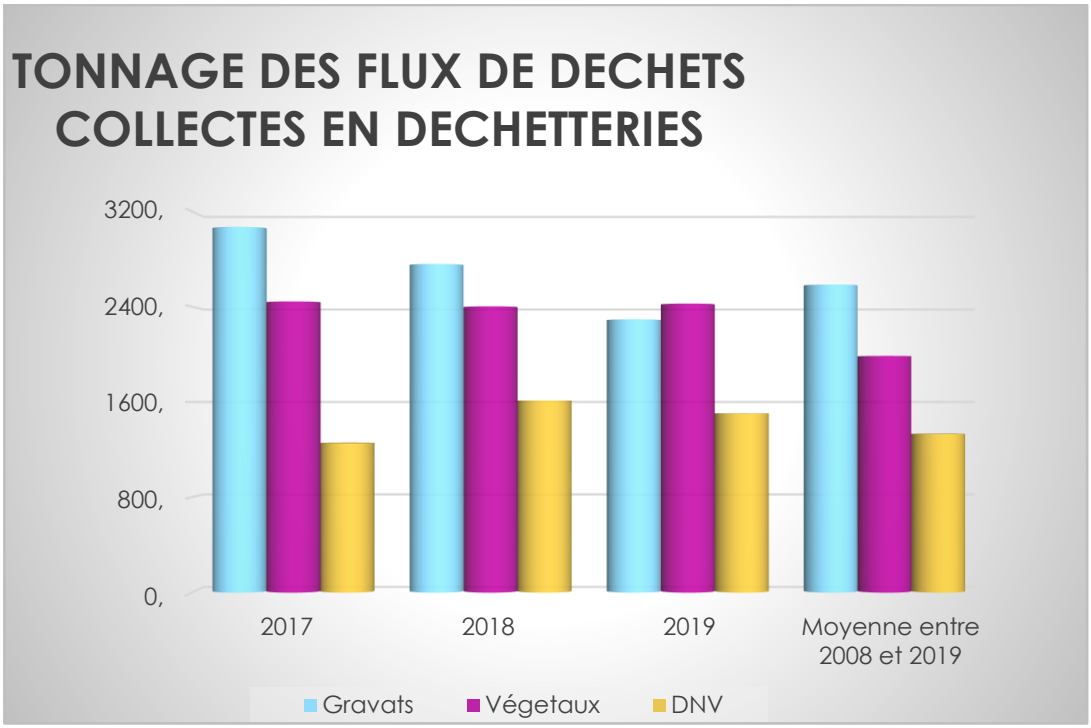

Déchets issus des déchetteries								
Kg/habitant	**Gravats**	**Végétaux**	**DNV**	**Ferraille**	**Carton**	**Bois**	**Eco Mobilier**	**D3E**
2017	159,46	126,95	65,11	18,89	14,58	18,26	21,64	9,10
2018	142,73	124,31	83,38	19,88	15,17	13,30	27,77	10,74
2019	117,55	124,33	77,08	21,25	15,72	15,66	26,53	9,25

Quantité de déchets par habitant de la Région SUD PACA en 2017

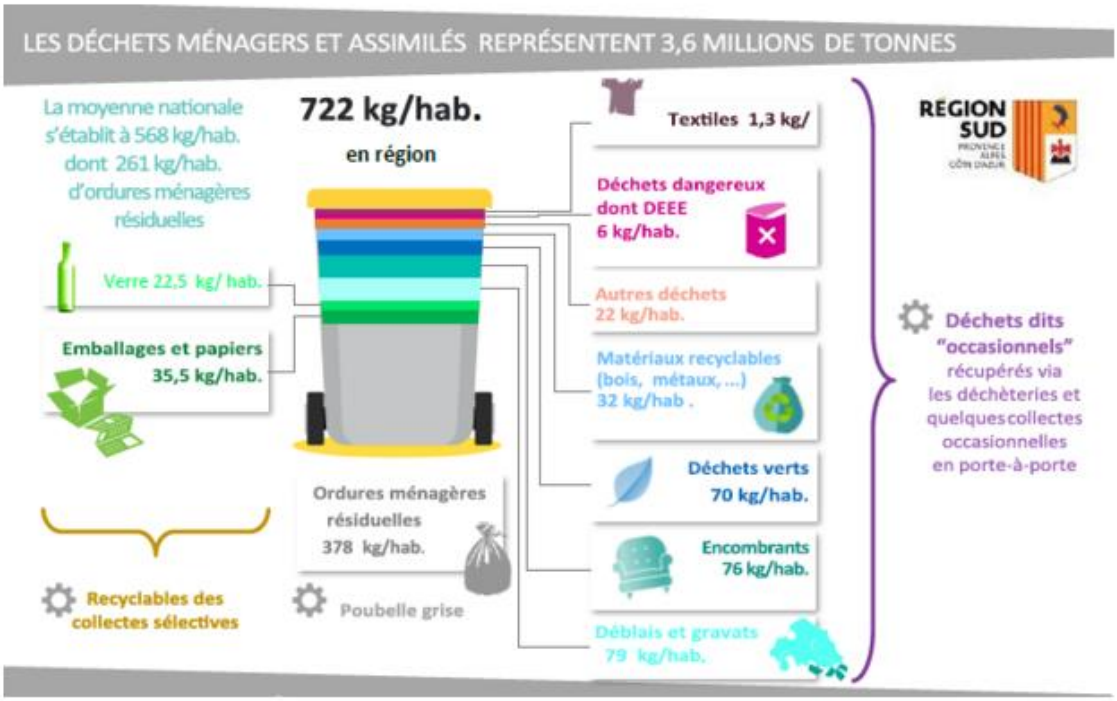

Envoyé en préfecture le 30/07/2020
Reçu en préfecture le 30/07/2020
Affiché le
ID : 084-248400160-20200723-DEL2020_098_2-DE

1.2. Prévention des déchets ménagers et assimilés

Indice de réduction des déchets par rapport à 2010

On estime que le tonnage de déchets ménagers et assimilés (DMA) de 2010 était de 12 184,33 tonnes pour une population de 17 792 habitants soit 684,82 kg/an/hab.
Le tonnage des DMA de 2019 est de 12 590,24 tonnes pour une population de 19 506 habitants (645,45 kg/an/hab.).
DMA : OMR + déchets des collectes sélectives + déchets collectés en déchetterie, soit la totalité des déchets des ménages et des activités économiques pris en charge par le service public.

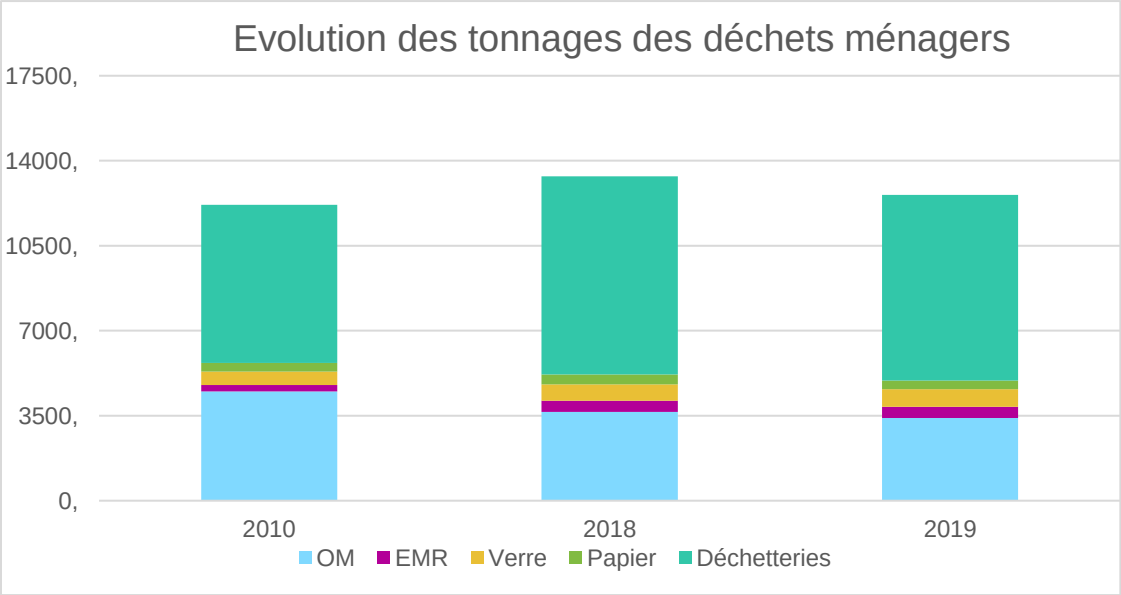

Envoyé en préfecture le 30/07/2020
Reçu en préfecture le 30/07/2020
Affiché le
ID : 084-248400160-20200723-DEL2020_098_2-DE

	2010	2019	Évolution 2019/2010	Indice de réduction
Nombre d'habitants	17 318	19 506	+ 12,63 %	
Types de déchets en tonnes				
OMR	4501,48	3 401,04	- 24,45 %	75,55
EMR	257,91	463,96	+ 79,89 %	179,89
Papier	361,11	355,26	- 1,62 %	98,38
Verre	557,91	727,83	+ 30,46 %	130,46
Gravats	2476,92	2 292,90	- 7,43 %	92,57
Végétaux	1738,76	2 425,16	+ 39,48 %	139,48
Ferraille	300,65	414,44	+ 37,85 %	137,85
Batteries	1,20	2,60	+ 116,67 %	216,67
Encombrants	1317,10	1 503,50	+ 14,15%	114,15
Bois	538,19	305,56	- 43,22 %	56,78
Mobilier	/	517,49	/	/
D.E.E.E.	133,10	180,50	+ 35,61 %	135,61
	12 184,33	**12 590,24**	**+ 3,33 %**	**103,33**

Si on analyse ces tonnages, on note :

- Une baisse de près de 25% des OMR ;
- Une augmentation de près de 80% des EMR qui s'explique entre autres par la mise en place de l'extension des consignes de tri et la modification du mode de collecte qui a permis aux usagers de venir sur un seul point jeter leurs déchets ;
- Le tonnage de verre est en hausse, environ 30% ;
- une stabilisation du tonnage du papier ;
- Une hausse des tonnages de déchèteries de plus de 17%.

L'évolution des tonnages de déchetteries représentent une évolution de tonnage supérieure à celle globale des DMA qui est de 3,33 %. Cette évolution a plusieurs causes :

- l'interdiction de brûlage des déchets verts qui explique l'explosion des apports de branchages,
- la lutte des collectivités contre les dépôts sauvages et obligation du tri.

On note, néanmoins, que des actions de prévention commencent à montrer des premiers résultats avec la baisse du tonnage d'OMR. Au vu de ces résultats, on note qu'il est nécessaire d'amplifier la communication et la prévention des déchets et plus particulièrement sur les déchets verts. C'est pourquoi un service de broyage des déchets verts à domicile a été mis en place début 2020 afin de diminuer la quantité de déchets verts en déchetteries et de sensibiliser les usagers aux bienfaits du paillage.

Envoyé en préfecture le 30/07/2020
Reçu en préfecture le 30/07/2020
Affiché le
ID : 084-248400160-20200723-DEL2020_098_2-DE

Distribution de composteurs

La communauté de communes met à disposition des foyers qui le souhaitent un composteur de 320 litres, moyennant une participation de 15€.

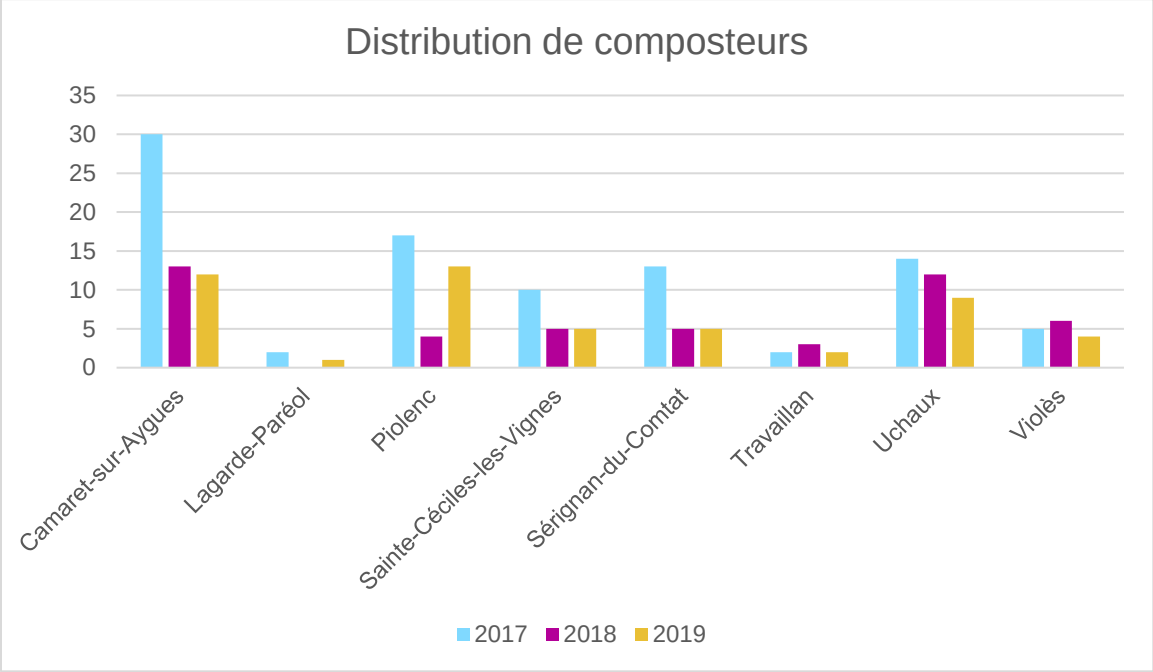

1.3. Le Traitement

1.3.1. Traitement des déchets ménagers et assimilés collectés conjointement

1.3.1.1. Localisation des unités de traitement

Une fois collectés, les déchets sont transportés dans des centres de traitement agréés, soit pour élimination, soit pour valorisation matière.

Le traitement des ordures ménagères était effectué par Delta déchets à Orange du 1er janvier au 31 mars. Ensuite, en raison de la fermeture de ce centre d'enfouissement, un marché de prestations de service pour le traitement des ordures ménagères a été lancé et attribué à NOVERGIE, centre d'incinération des ordures ménagères de Vedène.

Pour ce qui est des emballages ménagers recyclables, après la collecte ils sont transportés jusqu'au quai de transfert de PAPREC à Orange, qui les transporte jusqu'au centre de tri VALRENA de Nîmes.

1.3.1.2. Nature des traitements et des valorisations

Traitement des OMR

Du 1er janvier au 31 mars
Les ordures ménagères résiduelles sont transportées vers l'Installation de Stockage de Déchets Non Valorisables (ISDND) à Orange. Ce centre de stockage était géré par Delta Déchets. Il

Envoyé en préfecture le 30/07/2020
Reçu en préfecture le 30/07/2020
Affiché le
ID : 084-248400160-20200723-DEL2020_098_2-DE

s'agissait d'un centre de stockage de Classe 2, autorisé de traiter 100 000 tonnes par an. Ce site a été fermé le 31 mars 2019.

Du 1er avril au 31 décembre
Les ordures ménagères résiduelles sont ensuite transportées vers le pôle de valorisation énergie-matières exploité par la société SUEZ RV ENERGIE à Vedène.
Ce centre possède 4 fours, et une autorisation de traiter 225 400 tonnes de déchets ménagers et assimilés et de DASRI dont un maximum de 17 400 tonnes/an de boues de station d'épuration et de DASRI incluant 11 000 tonnes/an de DASRI par an.

Valorisation des EMR et des papiers

Les EMR sont transportés vers le site VALRENA à Nîmes. Il s'agit d'un centre de tri exploité par PAPREC SUD, autorisé à réceptionner 40 000 tonnes de déchets issus de la collecte sélective par an. En 2019, 38 000 tonnes de déchets sont passés sur les chaînes de tri. Ce centre de tri est conçu pour les Extensions de Consignes de Tri (ECT).

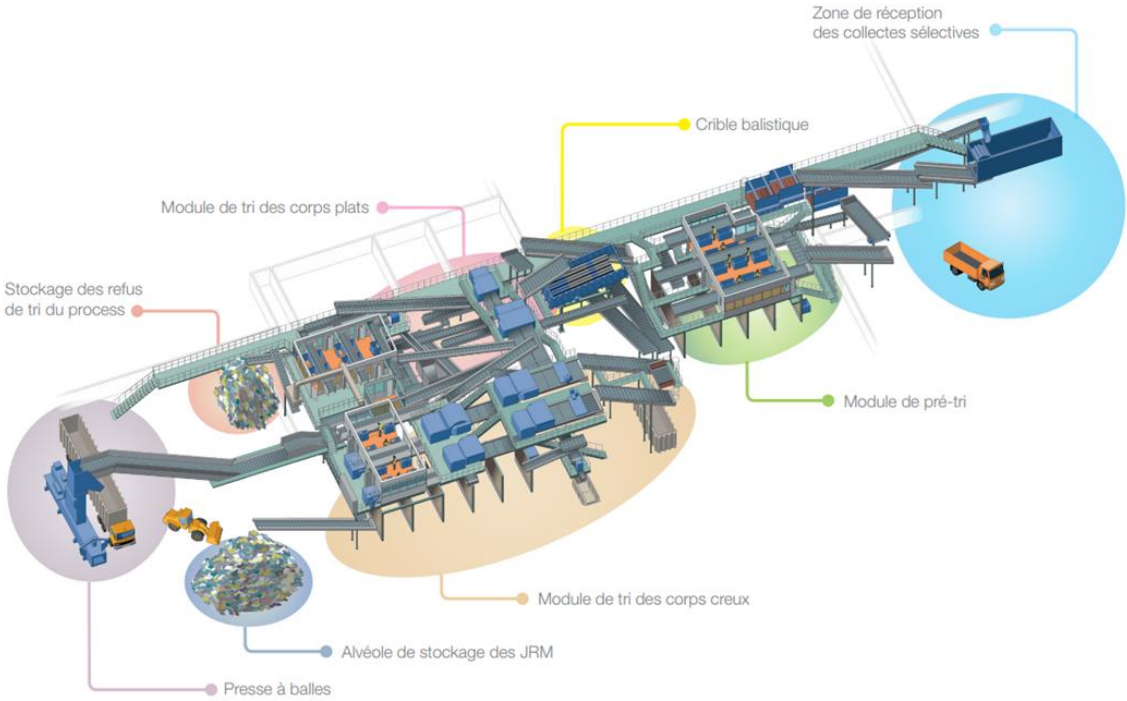

Schéma de principe des chaînes de tri

Envoyé en préfecture le 30/07/2020
Reçu en préfecture le 30/07/2020
Affiché le
ID : 084-248400160-20200723-DEL2020_098_2-DE

Depuis le 1er avril 2019, tous les emballages en plastiques (pots et barquettes, films plastiques, suremballages) ont pu être ajoutés aux emballages déjà collectés séparément. Les papiers sont transportés jusqu'au centre PAPREC de Pujaut.
Le geste de tri s'en trouve considérablement simplifié puisque désormais, sur le territoire de la Communauté de communes, tous les emballages se recyclent.

Chaque mois, les agents de la communauté de communes participent à la caractérisation d'un échantillon d'EMR (minimum 35kg).
Il s'agit de trier par catégories les matériaux présents : acier, aluminium, cardonettes, ELA (briques alimentaires), papier, plastiques, verre et refus.

Envoyé en préfecture le 30/07/2020
Reçu en préfecture le 30/07/2020
Affiché le
ID : 084-248400160-20200723-DEL2020_098_2-DE

La composition du gisement est donnée par les caractérisations et corrélée avec les résultats réels de tri.

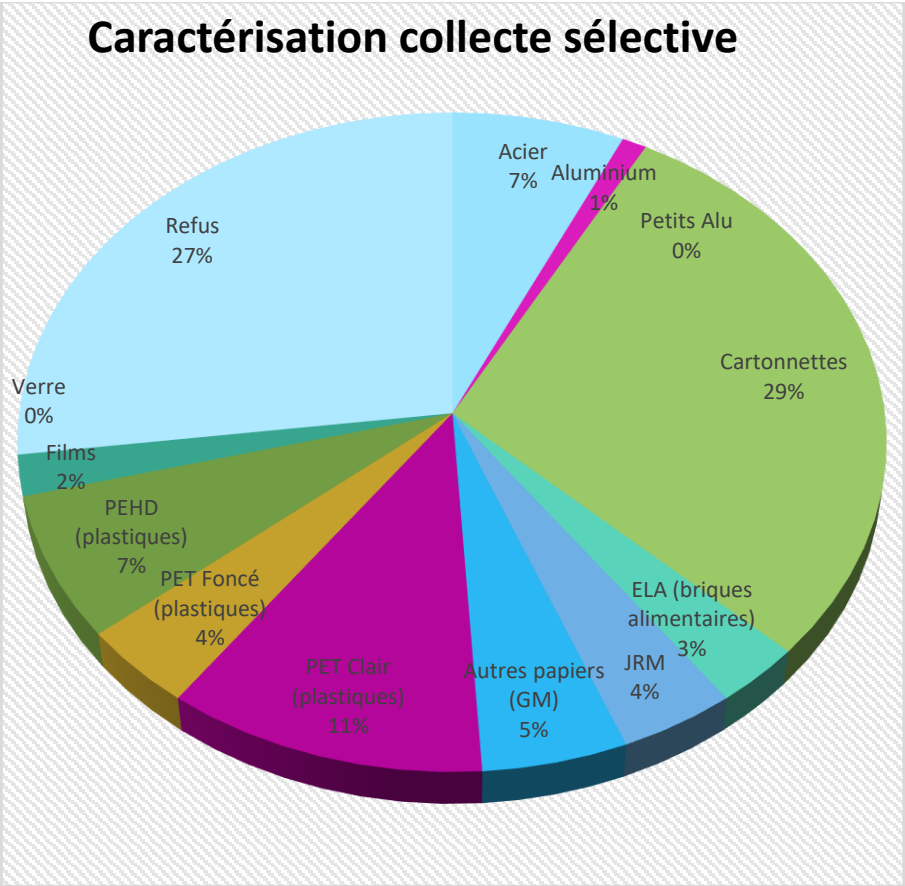

La production de déchets recyclables pour l'année 2019 est de 325,202 tonnes. La répartition est la suivante.

Envoyé en préfecture le 30/07/2020
Reçu en préfecture le 30/07/2020
Affiché le
ID : 084-248400160-20200723-DEL2020_098_2-DE

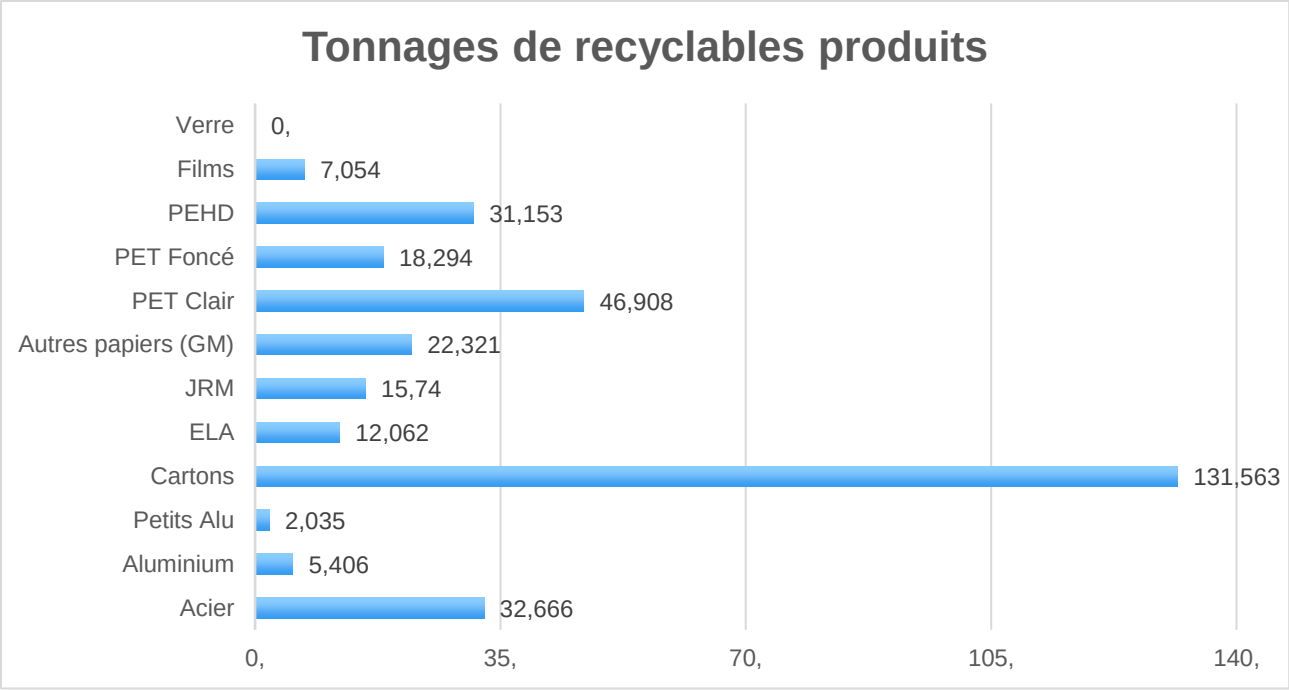

1.3.1.4. Taux global de valorisation matière et valorisation énergétique

Le taux global de valorisation matière et énergétique s'établit à 65 % de valorisation matière et énergétique. Le deux-tiers des déchets collectés par la Communauté de communes sont donc valorisés sous forme de matière et d'énergie.
Les ordures ménagères sont depuis le mois d'avril incinérés ce qui est considéré comme une valorisation énergétique.

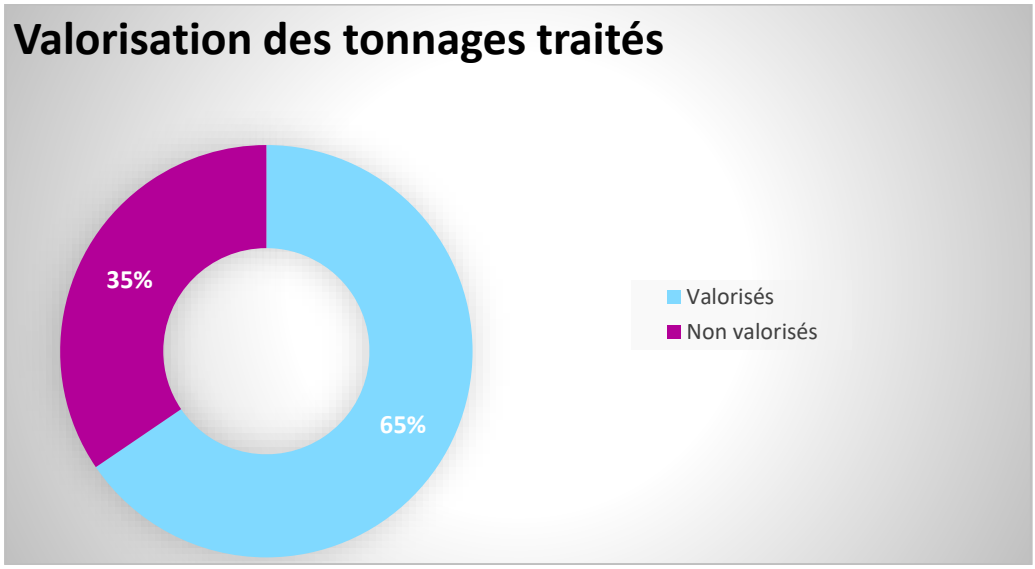

Envoyé en préfecture le 30/07/2020
Reçu en préfecture le 30/07/2020
Affiché le
ID : 084-248400160-20200723-DEL2020_098_2-DE

1.3.1.5. Indice de réduction des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage avec une base de 100 en 2010

La quantité de déchets non dangereux non inertes en installation de stockage a diminué de 3,25% sur la période 2010-2019 du fait de la diminution des tonnages des ordures ménagères.

2010	2019	Évolution	Indice de réduction
8 296 tonnes	8 026 tonnes	- 3,25 %	96,7

1.3.2. Mesures prises pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations de gestion des déchets

Au cours de l'année 2019, la Communauté de communes a souhaité réduire l'impact environnemental de la gestion des déchets par plusieurs actions :

- les ambassadeurs du tri ont vu tous les foyers concernés par le nouveau mode de collecte en apport volontaire. De ce fait, un rappel des consignes de tri a été fait.
- en mettant en place l'extension des consignes de tri,
- en séparant les biodéchets des ordures ménagères résiduelles,
- en réalisant une collecte des biodéchets en apport volontaire,
- en veillant à commander des contenants de collecte fabriqués à partir de plastiques recyclés,
- en prenant la collecte en régie afin d'optimiser au mieux les circuits de collecte,
- en lançant un concours de collecte de piles dans les écoles ayant répondues favorablement au concours.

Envoyé en préfecture le 30/07/2020
Reçu en préfecture le 30/07/2020
Affiché le
ID : 084-248400160-20200723-DEL2020_098_2-DE

PARTIE 2
LES INDICATEURS FINANCIERS

Envoyé en préfecture le 30/07/2020
Reçu en préfecture le 30/07/2020
Affiché le
ID : 084-248400160-20200723-DEL2020_098_2-DE

2.1. Modalités d'exploitation du service

En ce qui concerna la collecte des déchets ménagers, la collecte est en régie.

Période du 1er janvier 2019 au 31 mars 2019

	OMR	Verre	JRM	Emballages	Biodéchets	Déchetteries	Encombrants	Déchets des professionnels Cartons
Fréquence	C1 en PAP à C2 en AV	1 fois tous les 15 jours	1 fois tous les 15 jours	C1 en PAP à C2 en AV	C1	2 déchetteries en régie	1 fois par mois	C1
Collecte et contenants	Collecte gérée en régie Conteneurisation pour le PAP Colonnes enterrées pour l'AV	AV collecté par la société VIAL	AV collecté par la société VIAL	Collecte gérée en régie PAP en sacs Colonnes enterrées pour l'AV	Collecte gérée par en régie AV en colonnes enterrées		PAP en régie	PAP en régie
Transport	Régie	Société VIAL	Société VIAL	Delta Valorisation	Régie	Régie	Régie	Delta valorisation
Traitement	Stockage Delta Déchets	OI MANUFACTURING	Centre de tri de Pujaut	Centre de tri VALRÉNA de Nîmes	SEDE	Divers traitements	Delta déchets	Centre de tri Valréna de Nîmes

Envoyé en préfecture le 30/07/2020
Reçu en préfecture le 30/07/2020
Affiché le
ID : 084-248400160-20200723-DEL2020_098_2-DE

Période du 1er avril 2019 au 31 décembre 2019

	OMR	Verre	JRM	Emballages	Biodéchets	Déchetteries	Encombrants	Déchets des professionnels Cartons
Fréquence	C1 en PAP à C2 en AV	1 fois tous les 15 jours	1 fois tous les 15 jours	C1 en PAP à C2 en AV	C1	2 déchetteries en régie	1 fois par mois	C1
Collecte et contenants	Collecte gérée en régie Conteneurisation pour le PAP Colonnes enterrées pour l'AV	AV collecté par la société VIAL	AV collecté par la société VIAL	Collecte gérée en régie PAP en sacs Colonnes enterrées pour l'AV	Collecte gérée par en régie AV en colonnes enterrées		PAP en régie	PAP en régie
Transport	Régie	Société VIAL	Société VIAL	PAPREC	Régie	Régie	Régie	PAPREC
Traitement	Incinération SUEZ de Vedène	OI Manufacturing	Centre de tri de Pujaut	Centre de tri Valréna de Nîmes	Alliance environnement	Divers traitements	Delta déchets	Centre de tri Valréna de Nîmes

Envoyé en préfecture le 30/07/2020
Reçu en préfecture le 30/07/2020
Affiché le
ID : 084-248400160-20200723-DEL2020_098_2-DE

Population desservie et quantités de déchets collectés par la collectivité

	OMR	Verre	JRM	Emballages	Biodéchets	Déchetteries (hors gravats)	Encombrants	Déchets des professionnels Cartons
Population desservie	19 506	19 506	19 506	19 506	11 568	19 506	231 demandes	222
Tonnage	3 401	728	355	464	248	5 620	7	109
Kg/hab. collectivité	174,36	37,32	41,99		21,44	288,1	30,3	491
*Kg/hab. Données région Sud PACA***	378	22,5	35,5		/	253	/	/
*Kg/hab. Données nationales**	261	29	47		/	202	/	/
Écart/ratio région Sud PACA	- 54%	+66%	+18%		/	+14%	/	/
Écart/ratio national	**-33%**	+29%	-11%		/	+43%	/	/

*Enquête collecte ADEME 2015
** Données Observatoire régional des déchets PACA 2017

Envoyé en préfecture le 30/07/2020
Reçu en préfecture le 30/07/2020
Affiché le
ID : 084-248400160-20200723-DEL2020_098_2-DE

2.2. Montant annuel des dépenses et des recettes

Le montant annuel global des dépenses d'investissement et de fonctionnement est de **2 255 822 €.**

Le montant annuel global des recettes du service est de **2 582 644 €.**

2.3. Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises

Nom de l'entreprise	Nature de la prestation	Échéance	Montant annuel en € TTC
Delta Déchets	Traitement des OMR	31/03/2019	85 710,58 €
SUEZ RV Méditerranée Vedène	Traitement des OM	Du 01/04/2019 au 31/12/2019	368 609,82 €
PAPREC	Tri des EMR	31/12/2019	128 581,77 €
DELTA VALORISATION	Transport EMR	31/03/2019	10 546,90 €
PAPREC Orange	Transport EMR	Du 01/04/2019 au 31/12/2019	34 619,61 €
DELTA VALORISATION	Transport des cartons	31/03/2019	1 418,12 €
PAPREC Orange	Transport des cartons	Du 01/04/2019 au 31/12/2019	5 328,40 €
VIAL	Collecte et traitement du verre	31/12/2019	36 748,17 €
VIAL	Collecte et traitement du papier	31/12/2019	19 109,46€
DELTA DECHETS	Traitement des encombrants	31/03/2019	43 860,96 €
SUEZ Istres	Traitement des encombrants	Du 01/04/2019 au 31/12/2019	172 537,20 €
Flotelle	Transport des encombrants	Du 01/04/2019	54 080 €
DELTA DECHETS	Traitement des gravats	31/03/2019	7 945,84 €
Delorme	Traitement des gravats	Du 01/04/2019 au 31/12/2019	11 610,82 €
DELTA VALORISATION	Traitement du bois	31/03/2019	860,71 €
PAPREC Orange	Traitement du bois	Du 01/04/2019 au 31/12/2019	25 796,32 €
CHIMIREC SOCODELLI	Traitement des déchets dangereux	31/12/2019	9 265,20 €
FAUN	Location camions de collecte	31/12/2019	250 740 €
ALLIANCE ENVIRONNEMENT	Broyage des déchets verts	31/12/2019	8 641,20 €

Envoyé en préfecture le 30/07/2020
Reçu en préfecture le 30/07/2020
Affiché le
ID : 084-248400160-20200723-DEL2020_098_2-DE

MICROTERRA	Valorisation des déchets verts	31/12/2019	46 835,98 €
VOLLE	Traitement des huiles usagées	31/12/2019	1 176 €
TOTAL			**1 324 023,06 €**

2.4. Modalités d'établissement de la TEOM

Le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ne fait pas l'objet d'un budget annexe. Cependant afin de financer ce service, la Communauté de communes a décidé d'instaurer la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.
Par délibération n°2019-041 du 12 avril 2019, le taux a été fixé à 10 %, taux inchangé depuis 2009, pour un montant de **2 208 961 €.**

Envoyé en préfecture le 30/07/2020
Reçu en préfecture le 30/07/2020
Affiché le
ID : 084-248400160-20200723-DEL2020_098_2-DE

2.5. Produits de droits d'accès aux centres de traitement pour les déchets assimilés apportés directement par les entreprises ou les collectivités clientes

Les professionnels privés font l'objet d'une facturation à chaque dépôt de matières en déchetteries dont les quantités sont estimées visuellement par les gardiens des déchetteries en accord avec eux. Les tarifs sont modulés en fonction du flux.

	Tarifs en €
Gravats	25 € / m^3
Encombrants	50 € / m^3
Déchets industriels banals	25 € / m^3
Végétaux	25 € / m^3
Plastiques agricoles	25 € / m^3
Bois palettes de classe B	25 € / m^3
Cartons et ferrailles	Gratuit

Les facturations en déchetteries des professionnels des 2 déchetteries ont rapporté **25 430 €** en 2019.

2.6. Aides et soutiens

Les soutiens sont les montants versés à la collectivité par les éco-organismes dans le cadre de la Responsabilité Élargie des Producteurs (soutiens à la tonne triée et/ou aux tonnes de matériaux valorisés), y compris les soutiens à la communication, aux ambassadeurs du tri, pour les caractérisations et pour les études d'optimisation.
Les aides sont les reprises de subventions d'investissement, les subventions de fonctionnement ou des aides à l'emploi, quelles que soient leurs origines.

	Soutiens d'Eco-organismes et aides
OMR	6 261 €
Biodéchets	17 150 €
EMR + Papier	168 636 €
Verre	4 687 €
Déchetteries	36 280 €
TOTAL	**233 014 €**

2.7 Recettes perçues au titre de la valorisation

Les recettes perçues au titre de la valorisation sont les ventes de matériaux ou d'énergie.

	Vente de Produits
EMR	33 523 €
Verre	21 820 €
Papier	15 062 €
Cartons	11 402,84 €
Ferrailles	21 929,37 €
Bois	1 619,70
TOTAL	**105 356,91 €**

Envoyé en préfecture le 30/07/2020
Reçu en préfecture le 30/07/2020
Affiché le
ID : 084-248400160-20200723-DEL2020_098_2-DE

2.8. Coût aidé

Le coût aidé du service public est le coût qui reste à la charge de la collectivité. C'est le coût complet de l'ensemble des charges (charges de structure, de communication, de prévention, de collecte, de traitement dont les amortissements), déduction faite des produits (vente de matériaux, d'énergie), des soutiens des sociétés agréées (éco-organismes) et des aides diverses (subventions). Il s'exprime en € et en €/hab.

	OM en Porte à porte	OM en Apport volontaire	Verre	EMR en Porte à porte	EMR en Apport volontaire	Papier	Déchets des déchetteries	Biodéchets	Déchets des marchés	Cartons des professionnels	Encombrants	Total
Coût aidé en euros arrondi	738 016 €	294 513 €	76 755 €	124 657 €	193 410 €	40 864 €	689 614 €	142 311 €	11 361 €	46 312 €	109 850 €	2 466 663 €

Envoyé en préfecture le 30/07/2020
Reçu en préfecture le 30/07/2020
Affiché le
ID : 084-248400160-20200723-DEL2020_098_2-DE

2.9. Coût complet par étapes techniques

Le coût complet correspond à la totalité des charges hors TVA. Ce coût permet de rendre compte du niveau des charges liées au service rendu par la collectivité sans tenir compte par exemple des produits industriels qui peuvent fluctuer d'une année sur l'autre.
Il peut s'exprimer tous flux confondus ou par flux et être détaillé par étapes techniques. Les différentes étapes techniques sont la pré-collecte, la collecte, le transport et le traitement.

Postes des charges	En euros
Charges fonctionnelles*	214 048 €
Charges de prévention	57 241 €
Charges de pré-collecte	291 698 €
Charges de collecte	1 049 854 €
Charges de transport	196 667 €
Charges de traitement	446 314 €
Total des charges	**2 041 774 €**
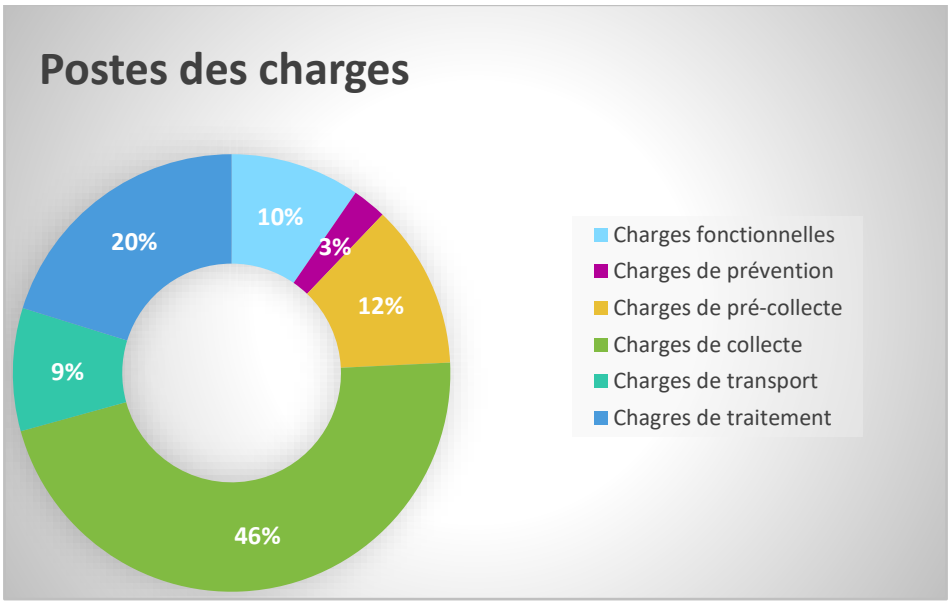
*Charges de structures + charges de communication